



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2020-186

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2020

Sommaire

03_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

03-2020-10-26-003 - Extrait de l'arrêté n° 2738/2020 portant désignation des vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux vivants et de leurs produits (2 pages)

Page 3

03_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

03-2020-10-26-003

Extrait de l'arrêté n° 2738/2020 portant désignation des
vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de
certification officielle en matière d'échanges
intracommunautaires d'animaux vivants et de leurs
produits

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
Services vétérinaires
Santé, protection des animaux et de l'environnement**

N° 2738 / 2020

**EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES VÉTÉRINAIRES
MANDATÉS POUR L'EXERCICE DES MISSIONS DE CERTIFICATION
OFFICIELLE EN MATIÈRE D'ÉCHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES
D'ANIMAUX VIVANTS ET DE LEURS PRODUITS**

ARTICLE 1^{er} - La liste départementale des vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges au sein de l'Union européenne d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons prévu à l'article D. 236-6 du code rural et de la pêche maritime est fixée comme suit :

Nom et prénom du vétérinaire	Année d'obtention du diplôme autorisant l'exercice de la profession vétérinaire	N° d'Ordre	Domicile professionnel d'exercice	Date de fin de mandat
BOUCHANT Charles	1986	216	Cabinet vétérinaire Route de Treban 03240 CRESSANGES	25/10/2025
GLENISSON Philippe	1997	13601		25/10/2025
THOMAS-GUINGAND Guillaume	2009	23207		25/10/2025
NAVARRO Florent	2012	25378		25/10/2025
BACHELET Bénédicte	2013	25814		25/10/2025
CARRIÉ Pauline	2016	28303		25/10/2025
GILLE Anne-Laure	2017	28825		25/10/2025

ARTICLE 2 – Le mandat pour chaque vétérinaire certificateur est octroyé pour les espèces et produits suivants :

- bovins, ovins, porcins, volailles, équins ;
- semences, ovules et embryons des mêmes espèces.

ARTICLE 3 – Le mandat pour chaque vétérinaire certificateur est octroyé pour les centres de rassemblement agréés, à la date de signature du présent arrêté, aux échanges intracommunautaires de bovins :

Libellé du centre de rassemblement	ADRESSE		N° d'agrément
SOCAVIAC/FEDER	Les Chaumas	03430 VILLEFRANCHE D'ALLIER	0307R
SICAGIEB	Montedoux	03340 MONTBEUGNY	0304R
SARL THOMAS BETAÏL	Les Prugnes	03190 VALLON-EN-SULLY	0303R
EARL MULLINERIS	Vauvre	03340 ST GERAND-DE-VAUX	0302R

Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 30 00 -
www.allier.gouv.fr

ARTICLE 4 – Le mandat pour chaque vétérinaire certificateur est octroyé pour les échanges d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons avec les États membres de l'Union Européenne.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand sous un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Ce délai commence à courir à compter du jour de la notification du présent arrêté. Tout recours administratif préalable (gracieux ou hiérarchique) ou devant une juridiction incompétente n'interrompt pas ce délai.

ARTICLE 6 – La Secrétaire Générale de la Préfecture, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux vétérinaires mandatés listés ci-dessus et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Yzeure, le 26/10/2020

P/La Préfète et par délégation,
Pour la directrice,
Le chef de service,

Signé

Vincent Spony